

ANNUAIRE DIPLOMATIQUE
DE
L'EMPIRE DE RUSSIE
POUR L'ANNÉE 1877.

Dix-septième Année.



SAINT-PÉTERSBOURG.
IMPRIMERIE TRENKÉ & FUSNOT (JOURNAL DE ST-PÉTERSBOURG),
Maximilianovsky pér., 15.

1877.

Asmp 165

CIRCULAIRE

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DU 4 OCTOBRE 1875, N° 20.

En complément à l'ordre du jour du Ministère des Affaires Etrangères du 10 décembre 1859 sur les examens auxquels sont soumises les personnes qui désireraient embrasser la carrière diplomatique, sont établies les règles suivantes:

1° Huit jours avant l'examen, l'aspirant reçoit un ouvrage imprimé ou un manuscrit sur la statistique, d'après lequel il rédige un mémoire d'une étendue de 3 à 5 feuilles environ.

2° Dans ce mémoire, l'aspirant expose le contenu du livre ou du manuscrit avec l'indication des questions les plus importantes, ayant soin en même temps de soumettre l'ouvrage, autant que possible, à un examen critique, d'établir une comparaison avec d'autres ouvrages traitant le même sujet et (s'il y a lieu) d'indiquer et d'analyser les parties du livre qui, sous un point de vue quelconque, pourraient avoir de l'intérêt pour la Russie.

3° Le mémoire devra être rédigé en français ou en russe. Il doit être soumis à l'examineur *trois jours* avant l'examen, *au plus tard*

Note. Ce mémoire formera le sujet de la conversation et de l'échange d'idées entre l'examineur et l'aspirant pendant l'examen oral.

4° L'examen oral exige la connaissance des principaux faits de la statistique comparée des Etats (d'Europe de préférence), de même que des principaux changements survenus récemment dans la géographie politique. Les questions concernant les nouvelles répartitions territoriales, délimitations, les nouvelles Constitutions (en traits généraux), les nouvelles voies de communication, et notamment celles qui ont une importance universelle, ou pour le moins une signification plus que locale.

5° Les questions (chaque aspirant en recevra trois) se font par écrit.